

Idée Alsace accompagne SOPREMA dans son projet Green Deal



Dans le cadre des « engagements pour la croissance verte » du **Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer**, le Commissariat Général du Développement Durable et la DREAL ont lancé, fin d'année dernière, un Appel à Projet « Green Deal ».

En provenance des Pays-Bas, le Green Deal est **un nouvel outil** visant à faciliter le **déploiement de l'économie circulaire**

par l'expérimentation et la mise en réseau des forces vives de la société.

Celui-ci se matérialise par un partenariat entre l'Etat et d'autres parties prenantes (entreprises, collectivités, associations, etc.) en vue de favoriser l'émergence de projets innovants d'économie circulaire qui font face à des freins d'ordre organisationnel, technologique ou réglementaire. L'accord est volontaire et ne contient pas d'obligation de résultats. Il s'agit donc **d'une incitation à l'expérimentation**

, dans laquelle l'Etat joue un rôle de facilitateur.



Lauréat de l'Appel à Projet, la société [Soprema](#) accompagnée par Idée Alsace expérimentera dans le cadre de ce Green Deal la possibilité de

gazéifier des déchets de bois

faiblement adjuvés, également appelés bois de classe B.

Si l'expérimentation est concluante, cela **permettra à terme de développer une nouvelle filière de valorisation** pour ces déchets bois, dont les stocks ne cessent d'augmenter et dont les exutoires sont peu nombreux.

- [Retourner à la newsletter Idée Alsace n°42 de mai 2017](#)